



Saison 2013/2014

La Chapelle sur Erdre, le 10 juin 2014






Chers Adhérents,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
de l'Association AS Cuu Long Vo Dao la Chapelle Kung-Fu/Qi-Gong
qui se tiendra le

Samedi 21 juin 2014 à 18h00
salle de la Coutancière

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

-  Rapport moral présenté par le président
-  Rapport financier présenté par le trésorier
-  Élection des membres du Comité Directeur
-  Approbation du Règlement Intérieur
-  Questions diverses

En vertu de l'article 10 des statuts, les conditions pour être membres du Comité Directeur sont : être à jour dans sa cotisation, avoir 1 an d'ancienneté dans l'association et être majeur.

Les documents soumis au vote sont consultables sur le site du club ou sur demande.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (mandat joint).

Marie-Claire KING
Présidente AS Cuu Long Vo Dao La Chapelle sur Erdre



MANDAT

Je soussigné(e)

donne pouvoir à

afin de me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle du 21 juin 2014 de l'association AS Cuu Long VO Dao La Chapelle Kung-Fu / Qi-Gong afin de délibérer et prendre part au vote en mes lieu et place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à, le

Signature du mandant et du mandataire